

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Gemeinde Sins	Schul- und Sportanlagen Letten, PW	Fachleute, die seit dem 1. Jan. 1978 in den Bezirken Muri und Bremgarten wohnen oder in der Gemeinde Sins heimatberechtigt sind.	14. Jan. 80	—
Zweckverband Regionales Altersheim Bremgarten, Mutschellen, Kelleramt	Altersheim in Bremgarten, PW	Architekten, welche ihren Wohn- und Geschäftssitz seit mind. 1. Jan. 1978 in einer der 10 Verbands-Gemeinden haben.	18. Jan. 80	—
Département militaire	Camp de troupe à la Lécherette/Hongrin	Architectes de nationalité suisse ayant leur domicile ou leur siège social dans les districts de Vevey, d'Aigle, ou du pays d'Enhaut depuis le 1er janvier 1977 au moins	25. Jan. 80	—
Baukonsortium Schmiedgasse Herisau	Gestaltungsvorschläge für Bauten an der Schmiedgasse, PW	Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz zur Zeit der Ausschreibung im Kanton Appenzell-Ausserhoden haben. Unselbständige Architekten müssen den Wohnsitz im Kanton Appenzell-Ausserhoden nachweisen.	29. Jan. 80 (19. Okt. 79)	—
Politische Gemeinde Uitikon ZH	Wohnbebauung in der Binzmatt, PW	Alle Architekten, welche seit dem 1. Januar 1979 in der Gemeinde Uitikon Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in Uitikon heimatberechtigt sind.	31. Jan. 80	—
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt	Neubau der Wettsteinbrücke Ingenieur- Projektwettbewerb und Arch.-Ideenwettbewerb	Ingenieurbüros und Unternehmungen mit eigenem Ingenieurstab mit Geschäftssitz in der Schweiz seit mindestens 1. Januar 1978; es wird der Beizug von Architekten verlangt mit Wohn- oder Geschäftssitz seit mind. 1. Januar 1978 in der Schweiz. Anmeldungen erst auf definitive Ausschreibung im September.	Feb. 1980	—
Bürgergemeinde Olten	Eigenheimüberbauung im Areal Kleinholz, IW	Architekten, welche seit dem 1. Januar 1979 Wohn- oder Geschäftssitz in Olten haben sowie Oltener Bürger mit Wohn- oder Geschäftssitz in der Schweiz	3. März 80 (8. Okt. 79)	—
Gemeinde St. Moritz	Überbauung des Du-Lac-Areals, IW	Architekten, die seit mindestens dem 1. August 1978 im Kanton Graubünden Wohnsitz haben.	3. März 80 (ab 15. Okt. 79)	—
Baudirektion des Kantons Bern	Labortrakt und Werkstätten für die Ingenieurschule Burgdorf, PW	Alle im Kanton Bern heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1978 niedergelassenen Fachleute.	10. März 80 1979/26 (24. Aug. 79)	—
Universitätsstadt Tübingen, BRD	Bauvorhaben Herrlesberg in Tübingen-Lustnau, PW	Der Wettbewerbsbereich umfasst die Bundesländer Baden-Württemberg, Hessen, Rheinland-Pfalz und Saarland sowie die Schweizer Kantone Aargau, Basel-Land, Basel-Stadt, Schaffhausen, Thurgau und Zürich.	14. März 80	—
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt	Neue Wettsteinbrücke, Gestaltung des Rheinufer und des Wettsteinplatzes, PW und IW,	Ingenieurbüros und Bauunternehmungen in Verbindung mit Architekten. Siehe ausführliche Bestimmungen in der Ausschreibung auf Seite 784, Heft 39	5. Mai 80 (8. Okt. 79)	—
Politische Gemeinde Uzwil	Pflegheim für die Gemeinden Uzwil, Oberuzwil und Oberbüren, PW	Alle in den Bezirken Wil und Untertoggenburg seit dem 1. Januar 1979 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute.	16. Mai 80 (15. Dez. 80)	—
Regierungsrat des Kantons Aargau	Psychiatrische Klinik Königsfelden, PW	Architekten, die im Kanton Aargau seit mind. 1. Juni 1978 Wohn- oder Geschäftssitz haben	30. Mai 80 (ab 28. Nov. 79)	—

Nouveaux dans cette liste

Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.	31 juillet 80 (1 ^{er} fév. 80)	1/80 B2
Université de Neuchâtel	Bâtiments universitaires des sciences morales aux Jeunes Rives	Architectes inscrits au Registre suisse A, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Neuchâtel avant le 1 ^{er} janvier 1979 ou ressortissants neuchâtelois, quel que soit leur domicile.	5 mai 80 (5 fév. 80)	2/80 B6

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Agrandissement et transformation de la Société de Banque Suisse à Lausanne

Ouverture d'un concours de projets

La Société de Banque Suisse ouvre un concours de projets pour l'agrandissement et la transformation de son siège à la place Saint-François 16, à Lausanne. Le règlement de ce concours a été approuvé par la SIA.

Le jury dispose d'une somme de 100 000 francs, à répartir entre les auteurs des sept ou huit premiers projets primés. Un montant de 10 000 francs est en outre réservé pour d'éventuels achats de projets.

Ce concours est ouvert à tous les architectes reconnus par le Con-

seil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud au moins avant le 1^{er} janvier 1978, ainsi qu'aux architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement et du programme ou se les procurer, moyennant un dépôt de 300 francs, du 9 janvier au 1^{er} février 1980 à l'adresse suivante : Société de Banque Suisse, service immobilier, Petit-Chêne 14, 1002 Lausanne (9-12 h. et 14-16 h.).

Délai d'inscription : vendredi 8 février 1980.

Délai de remise des projets : jeudi 31 juillet 1980.

2^e guerre mondiale satisfont à ces critères et méritent d'être sauvegardés.

Dans notre pays, heureusement, les régions non urbanisées sont également touchées par la vague de rénovation. D'anciennes fermes ou vieilles demeures sont transformées à l'intention non seulement de personnes plus ou moins éloignées de leur travail, mais aussi à celle des indigènes. L'hôtellerie, notamment celle de montagne, ne cesse de s'adapter aux exigences des touristes de notre temps.

Le Crédit foncier vaudois, créancier hypothécaire en 1^{er} rang par excellence, est bien placé pour juger de la situation dans le canton de Vaud. Même s'il n'est pas toujours aisé pour la banque de faire la distinction entre les travaux d'entretien et ceux de rénovation qui consistent à transformer ou aménager un immeuble selon les critères du bien, du confort et du beau, il est possible d'affirmer que les crédits accordés en vue de la rénovation proprement dite de bâtiments sont en hausse sensible.

Pour le financement de ces travaux, l'expérience vécue en ce moment, où d'importants investissements sont nécessaires sur des immeubles anciens, montre toute l'importance d'appliquer le principe de l'amortissement sur les emprunts en 1^{er} rang aussi. En effet, pour un immeuble dont l'hypothèque est déjà partiellement, voire totalement amortie, il sera loisible,

grâce à la marge d'emprunt possible, d'entreprendre des travaux avec un maximum de sécurité et de facilité. Il est évident qu'il y a des périodes dans la vie d'un propriétaire où l'amortissement est une charge excessive ; dans ces cas, le Crédit foncier vaudois ne manque pas d'en accorder la suspension, ou la réduction, même pendant plusieurs années.

Le taux d'amortissement généralement appliqué est de 2 %, intégré, pour le service de la dette, dans le système de l'annuité fixe (l'amortissement augmente de la somme dont l'intérêt diminue) ; c'est un taux éprouvé qui permet de créer une réserve d'emprunt pour assurer, le moment venu, le paiement des travaux dus à l'inévitable usure de la construction.

A titre indicatif, le tableau ci-après donne, en fonction des taux d'intérêt et d'amortissement appliqués, le nombre d'années nécessaires, avec le système de l'annuité fixe, pour l'extinction totale d'une dette.

Taux de l'amortissement	Intérêt 4 %	Intérêt 4 ¼ %	Intérêt 4 ½ %
½ %	56	54	52
1 %	41	40	39
1 ½ %	33	32	32
2 %	28	28	27
2 ½ %	25	24	24
3 %	22	21	21

Crédit foncier vaudois

Actualité

L'entretien et la rénovation immobiliers

Une bonne raison d'amortir les dettes hypothécaires

Le numéro 9 de l'Information immobilière, revue publiée à Genève, traite notamment de la rénovation immobilière aux USA, et plus particulièrement dans la ville de Washington. L'auteur analyse les raisons du prodigieux succès de ce marché ; il constate entre autres que l'abandon des banlieues au profit de l'intérieur des villes est un phénomène que les Américains commencent à ressentir ; comme tous les consommateurs des pays industrialisés, ils sont touchés par d'importantes hausses de prix du pétrole ; certains, après quelques années d'expérience, sont lassés par les temps de trajet de plus en plus longs. L'aménagement du centre des villes (zones piétonnières, routes de ceinture, etc.) rendent leur attrait à des quartiers qui avaient perdu toute appellation de zone résidentielle.

En Suisse, ce phénomène du retour en ville n'est pas ressenti comme aux USA. Il est cependant vrai que par des aménagements de centres urbains et des transformations d'immeubles anciens, par les efforts entrepris par les autorités pour créer des animations de quartier dans le but de leur donner un esprit communautaire, par l'insécurité économique qui condamne tout gaspillage, la ville retrouve des attraits qu'une urbanisation irréflective et une motorisation forcée ont fait pâlir. Cette redécouverte des commodités offertes par la ville ne s'impose à l'esprit des consommateurs que sont les habitants d'une cité qu'au travers de la qualité de la vie qui leur est offerte. C'est une lapalissade que de résumer les aspirations de chacun en matière de logements : des maisons à dimension humaine, des pièces dont le nombre de m³ soit suffisant, de la lumière, un peu de verdure, une bonne isolation ; un grand nombre de bâtiments construits entre la fin du 19^e siècle et la



Le siège social du Crédit foncier vaudois à Lausanne.

EPFL

Nomination

Gestion au Département de génie civil de l'EPFL

Le Conseil fédéral a nommé M. Francis-Luc Perret en qualité de professeur extraordinaire de gestion (analyse de systèmes et management) au Département de génie civil de l'EPFL. Cette nomination fait suite à la mise en application du nouveau plan d'études des ingénieurs civils qui met en évidence l'importance croissante dans la formation des problèmes économiques et de management, de planification et de gestion des grands ouvrages, d'études d'impact enfin. Le nouveau professeur est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1980.

M. Perret, né le 22 juillet 1943 à Monthey (VS), est originaire de La Chaux-de-Fonds. Après ses études gymnasiales à Lausanne, il obtient en 1966 le titre d'ingénieur diplômé en génie civil de l'EPUL, puis une licence en sciences économiques de l'Université de Lausanne en 1970, ainsi qu'un Master of Business administration en 1973 et un doctorat en sciences de manage-

ment en 1975 à l'Université de Californie, Berkeley. Parallèlement à la préparation de sa licence à l'Université de Lausanne, il travaille à l'ITEP (Institut de technique des transports) qui le délègue notamment auprès du Bureau central des études d'urbanisme à Alger comme responsable de l'élaboration des plans de transports de villes de l'ouest algérien. De retour en Europe, il enseigne l'analyse des systèmes et les théories de la décision à l'Institut européen d'administration des affaires de Fontainebleau avant d'être nommé, en 1976, secrétaire général de la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire). Cet organisme a été créé, rappelez-le, par les universités et les cantons romands pour développer la recherche interdisciplinaire en aménagement du territoire et mettre sur pied un enseignement de 3^e cycle en collaboration avec les hautes écoles de Suisse romande.

M. Perret est l'auteur d'une quinzaine de publications et enseigne l'introduction à l'analyse de systèmes au Département de génie civil de l'EPFL.